

MOBILITE A L'INTERNATIONAL PENDANT L'INTERNAT

1/ PROCEDURE STAGE A L'ETRANGER HORS-SUBDIVISIONS

Même procédure que pour les inter-chu classiques.

<http://www-sante.ujf-grenoble.fr/SANTE/cms/sites/medatice/tcem/tcem/?pid=400>

Pour toute question complémentaire merci de contacter la scolarité du 3° cycle

Rémunération au cas par cas selon projet

Gestion administrative par le bureau des Relations Internationales (BRI) : NON

Se référer à l'arrêté du 4 février 2011, ci-joint : Articles 18/20/23

Liens utiles :

- <http://www.isnar-img.com/content/semestres-particuliers>

- Guide mobilité internationale des internes en médecine générale (pdf)

2/ Si votre projet de mobilité n'est pas financé par la commission inter-chu mais jugé pertinent pour votre cursus, un accompagnement administratif et pédagogique est possible par le BRI au cas par cas selon :

- L'entente avec l'établissement d'accueil que vous aurez préalablement trouvé
- Présentation du projet pédagogique et obtention de l'accord du Coordonnateur du DES + de l'Assesseur du 3° cycle M. Debillon

1/ Etape 1 : Envoyer à ri-medecine@univ-grenoble-alpes.fr

une description détaillée de votre projet et les coordonnées de tous les interlocuteurs concernés

2/ Entretien avec l'équipe pédagogique.

Dans la mesure du possible, le BRI proposera en lien avec le CHU, une aide à la recherche de financement complémentaire (sans garantie de résultat).

3/ DEPART DANS LE CADRE D'UNE DISPONIBILITE

Le stage effectué pendant votre mobilité ne sera pas validant pour votre internat (démarche personnelle).

Pour toute question complémentaire merci de contacter la scolarité du 3° cycle

Gestion administrative par le bureau des RI : NON